

Ouest France le mardi 20 avril 2026

Avis administratifs

Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE
Projet de révision allégée n° 2
du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 31 mars 2026 M. le Maire de Joué-sur-Erdre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet arrêté de révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée sur le secteur de La Bobinière Forêt de Vioreau.

À cet effet, M. Patrice Merlet, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 31 jours, du 27 avril 2026 à 9 h 00 au 27 mai 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par la commissaire enquêtrice à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- lundi 27 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 16 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 27 mai 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet :

www.jouesurerdre.fr

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@jouesurerdre.fr
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet www.jouesurerdre.fr ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.

Presse Océan lundi 20 avril 2026

Avis administratifs

Commune de JOUE-SUR-ERDRE
Projet de révision allégée n° 2
du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 31 mars 2026 M. le Maire de Joué-sur-Erdre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet arrêté de révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée sur le secteur de La Bobinière Forêt de Vioreau.

À cet effet, M. Patrice Merlet, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 31 jours, du 27 avril 2026 à 9 h 00 au 27 mai 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par la commissaire enquêtrice à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- lundi 27 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 16 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 27 mai 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet : www.jouesurerdre.fr

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@jouesurerdre.fr
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet

www.jouesurerdre.fr ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.

P44D17